

Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone urbaine de Nîmes

Comité de suivi du 27 février 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Ordre du jour

Introduction et tour de table

Bilan de la qualité de l'air (2016) - Focus sur la zone urbaine de Nîmes (*ATMO Occitanie*)

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (*DREAL*)

- Contexte de l'élaboration du PPA
- Proposition d'une organisation pour la mise en œuvre des actions du PPA (*DREAL*)

Le Comité de suivi et les présentations annuelles en CODERST

Présentation des 17 actions par thématique

Organisation des groupes de travail : pilotage, composition, fréquence

des réunions, suivi/publication des résultats

Présentation de l'étude « mode de chauffage des particuliers » (*BURGEAP*)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Bilan de la qualité de l'air (*ATMO Occitanie*)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Le Plan de Protection de l'Atmosphère



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Contexte d'élaboration du PPA

● Décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 :

- transpose en droit français la directive européenne de 2008 et modifie le code de l'environnement
- confirme l'élaboration d'un PPA pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants et/ou pour les zones présentant des dépassements de valeurs réglementaires
- précise le contenu et la méthode d'élaboration des PPA
- prévoit l'évaluation et la révision des PPA tous les 5 ans

Contexte d'élaboration du PPA

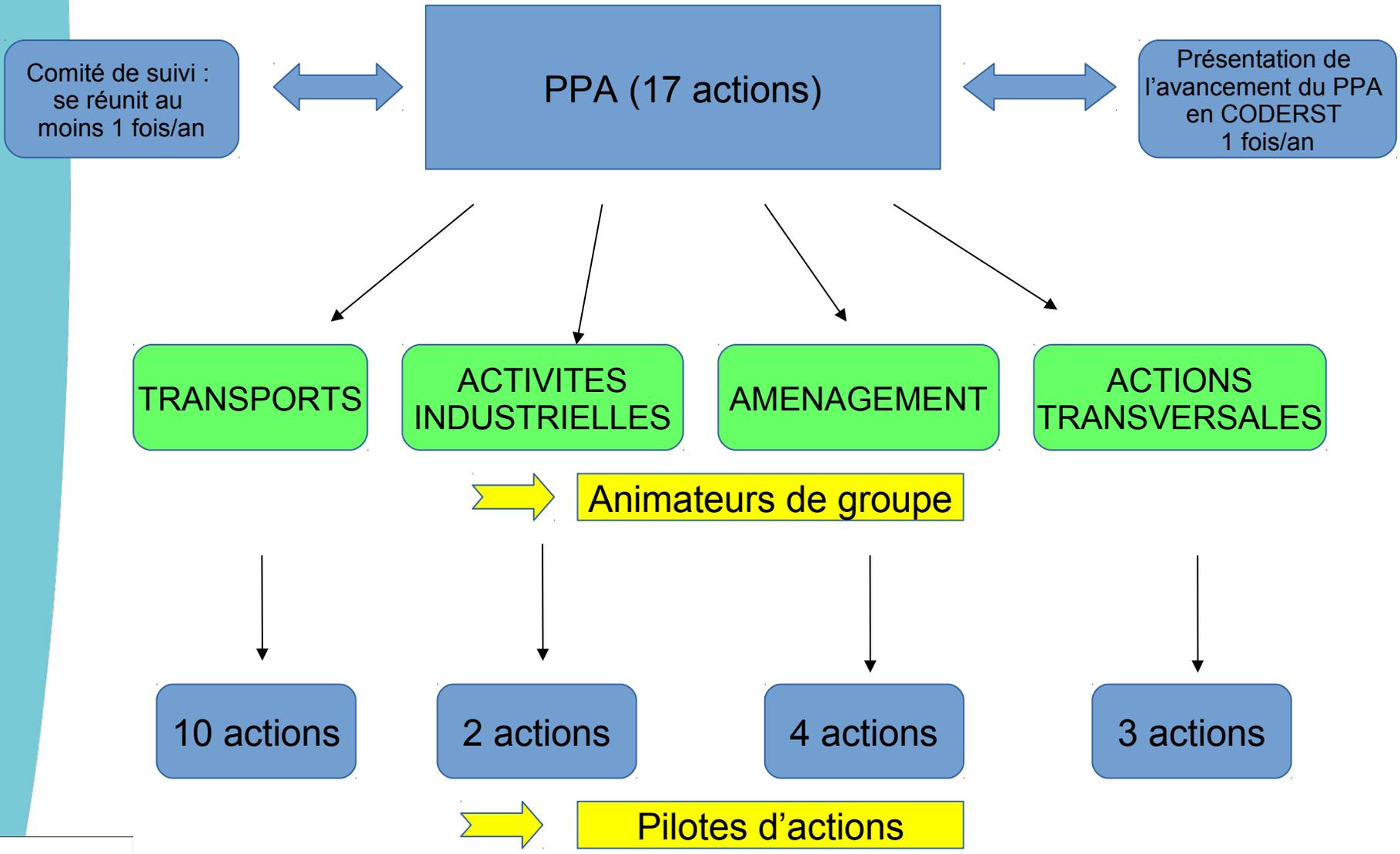
Contentieux avec l'Europe

- Valeurs limites PM10 dépassées depuis 2005 dans 16 zones en France : **Nîmes non concerné**
 - La France assignée par l'Europe en mai 2011
 - Nouvelle mise en demeure en février 2013 (PM10)
 - **Contentieux**
- Pour le NO₂, l'Europe a engagé des démarches de **précontentieux contre la France** pour les mêmes raisons que pour les PM10 en 2013-2014

Organisation pour la mise en œuvre des actions du PPA



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Le Comité de suivi et les présentations annuelles en CODERST

Le Comité de suivi

- Présidé par le Préfet
- Composition : Administrations, collectivités territoriales, représentants des activités économiques et des transports, associations et personnes qualifiées
- Se réunit au minimum 1 fois par an (Première réunion le 27 février 2017)
- Rôle : Présenter l'avancement du PPA et préparer le bilan au CODERST

Présentation annuelle au CODERST

- Prévu par l'article R.222-29 du Code de l'Environnement
- Bilan de l'année N-1 au premier semestre de l'année N
- En mai 2017, présentation en CODERST des nouveaux arrêtés mesures d'urgence + bilan d'étape du PPA



Groupes de travail

Des groupes de travail par thématique

- Transports (*actions 1 à 10*)
- Activités industrielles (*actions 10 et 14*)
- Aménagement (*actions 10 à 13*)
- Autres (*actions 15 à 17*)

Pour chaque GT (*à définir et valider au cours du comité de suivi*)

- Pilote/Animateur
- Composition
- Fréquence des réunions
- Suivi et publication des résultats (avancées, indicateurs, etc.)

Présentation des 17 actions du PPA

PPA Approuvé par arrêté préfectoral du 03 juin 2016

Actions relatives aux transports

- **Action 1** (*incitative*) : Encourager l'élaboration des PDE et PDA, promouvoir l'élaboration des PDES et PDIE.
↳ Pilotage ADEME
- **Action 2** (*incitative*) : Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les effets de l'abaissement des vitesses de circulation.
↳ Pilotage DREAL
- **Action 3** (*incitative*) : Inciter les entreprises de transport de marchandises et de voyageurs à adopter la charte « Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent ».
↳ Pilotage ADEME
- **Action 4** (*incitative*) : Inciter les administrations, les collectivités et les entreprises de plus de 250 salariés à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des véhicules propres.
↳ Pilotage DREAL

Présentation des 17 actions du PPA

Actions relatives aux transports (suite)

- **Action 5 (incitative)** : Améliorer les modalités de livraison des marchandises en ville
Pilotage Nîmes Métropole, Villes de Nîmes, Vergèze et Beaucaire
- **Action 6 (réglementaire)** : Fixer des objectifs en termes de réduction des émissions lors des révisions de PDU
Pilotage Nîmes Métropole
- **Action 7 (réglementaire)** : Faire du stationnement un des leviers de l'alternative à la voiture individuelle et de la promotion de l'intermodalité
Pilotage Ville de Nîmes
- **Action 8 (incitative)** : Promouvoir la mobilité durable
Pilotage AUDRNA, les AOT et l'ADEME

Présentation des 17 actions du PPA

Actions relatives aux transports (suite)

- **Action 9** (*incitative*) : Coordonner et valoriser les différents démarches sur le covoiturage
 - ↳ Pilotage CD30
- **Action 10** (*réglementaire*) : Réduire les émissions de poussières et de particules dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries, et au transport des produits pulvérulents
 - ↳ Pilotage DREAL

Animation du groupe « Transports » : Nîmes Métropole ?

Présentation des 17 actions du PPA

Actions relatives aux activités industrielles

- **Action 10** (*réglementaire*) : Réduire les émissions de poussières et de particules dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries, et au transport des produits pulvérulents
Pilotage DREAL
- **Action 14** (*incitative*) : Imposer des valeurs limites d'émission pour les installations de combustion de puissance comprise entre 400 kW et 2MW.
Pilotage DREAL

Animation du groupe « Activités industrielles » : DREAL

Présentation des 17 actions du PPA

Actions relatives à l'aménagement

- **Action 10** (*réglementaire*) : Réduire les émissions de poussières et de particules dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries, et au transport des produits pulvérulents
Pilotage DREAL
- **Action 11** (*réglementaire*) : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme et en informer les collectivités.
Pilotage DREAL
- **Action 12** (*réglementaire*) : Définir les attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impacts ; sensibiliser les maîtres d'ouvrage et bureaux d'étude.
Pilotage DREAL
- **Action 13** (*incitative*) : Réalisation d'une étude chauffage
Pilotage DREAL

Animation du groupe « Aménagement » : DREAL



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Présentation des 17 actions du PPA

Actions transversales

- **Action 15 (réglementaire)** : Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.
Pilotage DDTM30
- **Action 16 (incitative)** : Encourager les actions d'éducation d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air pour changer les comportements.
Pilotage ATMO Occitanie, ARS
- **Action 17 (réglementaire)** : Diminuer les émissions en cas de pics de pollution : mise en œuvre de la procédure préfectorale d'information et d'alerte de la population
Pilotage DREAL

Animation du groupe « Actions transversales » : ATMO Occitanie



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Etude mode de chauffage des particuliers (BURGEAP)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE